RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2022

SERVICE DES RETRAITES DE L'ÉTAT

Sommaire

Regards croisés P. 4

Le régime des retraites de l'État P. 6

Implantations P. 7

La relation usagers P. 8

- Le service aux actifs
- Les réalisations 2022 pour les actifs
- Le service aux retraités
- Les réalisations 2022 pour les retraités

La relation employeurs P. 14

- Le compte individuel de retraite
- La simplification des procédures
- L'offre de service aux employeurs

L'inter-régimes P. 18

- L'union retraite
- Les relations partenariales

La mutualisation P. 22

Invalidité et risques P. 24

Affaires juridiques P. 26

- Réglementation et affaires générales
- Décisions du conseil d'État
- Contentieux

Contrôle interne et audit P. 32

Conditions de vie au travail P. 36

La responsabilité sociétale des entreprises P. 40

Communication P. 44

Mission archivage P. 46

Chiffres clés P. 48

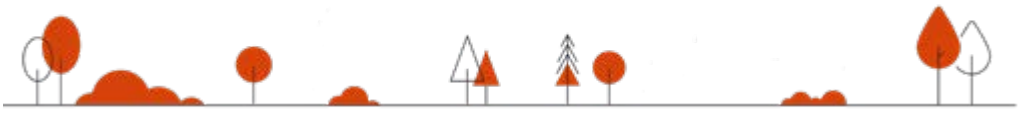

REGARDS CROISÉS

Guillaume TALON
Chef du service
des retraites de l'État

" Le bilan que vous faites de l'année 2022, quels ont été pour vous les temps forts, les avancées structurantes ou marquantes "

GT La crise sanitaire a bouleversé nos vies de bien des manières. Entre autres, ses effets ont particulièrement impacté nos organisations de travail. Ainsi, en 2022 le télétravail devient le format répandu et adopté par la majorité avec les conséquences que l'on connait désormais sur l'occupation des espaces, la cohésion et le dynamisme des équipes, le management devenu hybride.

Bien sûr le SRE n'a pas échappé à ces bouleversements qui ont impacté notre collectif de travail. Face à ces nouveaux défis, la mobilisation des équipes a été remarquable. Ce n'est pas moi qui le dis mais les conclusions des rapports de l'IGF et de la Cour des comptes, venues observer et analyser nos activités, les process mis en place, les conduites de réforme et de mutualisation des outils avec la CDC et la gestion de notre système d'information.

Vous suivrez au fil de ces pages, de quelle manière nous avons amorcé les opérations de resserrement de notre réseau de centres de paiement, développé nos services à l'usager dans une démarche d'écoute et de co-construction, dynamisé nos relations avec les employeurs de l'État, contribué aux travaux menés en inter-régimes, élargi le périmètre de notre portail ENSAP qui s'ouvre aux employeurs publics hors sphère État, poursuivi notre important projet de mutualisation avec la CDC, et bien d'autres réalisations encore…

Comme je le disais en préambule, confrontées aux nouveaux formats de travail et à aux enjeux majeurs et structurants qui étaient les nôtres en 2022, nos équipes ont fait l'objet d'une vigilance quotidienne de nos assistantes de prévention qui ont veillé à maintenir des conditions optimales d'exercices des missions.

2023 s'annonce tout aussi riche, avec en point d'orgue la publication de la réforme des retraites. Aussi dans une volonté de partage des objectifs et de formalisation de la stratégie de notre Service, j'ai décidé de lancer une démarche collective et participative autour de trois axes : l'amélioration du service rendu à nos usagers, le développement de nos actions en inter-régimes et vis-à-vis de nos partenaires et l'amélioration des conditions de travail de nos collaborateurs. Une belle occasion de partir à l'écoute de tous les agents afin de définir ensemble les grandes orientations que nous souhaiterons suivre pour les 5 années à venir.

MM Effectivement, les nouvelles conditions de travail mises en place suite à la crise sanitaire ont été rapidement adoptées et la motivation des équipes a toujours été au rendez-vous de nos enjeux notamment informatiques. Je citerai pour les plus importants :

- Le portail ENSAP avec son ouverture hors frontières de l'État. Ainsi, l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris est le premier établissement public à confier les bulletins de paie de ses salariés à l'ENSAP. Depuis novembre 2022, les services de l'ENSAP sont référencés au catalogue des prestations proposées par l'union des groupements d'achats publics (UGAP). Ainsi, tout opérateur public peut demander à bénéficier des services de l'ENSAP pour insérer leurs bulletins de paie.

- Autre nouveau service proposé par l'ENSAP est la mise à disposition de la carte électorale pour les ministères financiers et la justice dans le cadre de l'organisation des élections professionnelles. La sécurisation de la démarche du vote en ligne et la simplicité d'utilisation par le biais de l'ENSAP ont répondu aux objectifs et donné toute satisfaction ;

- Il y a aussi le grand chantier de mutualisation de nos outils métier avec la

Marie MAGNIEN
Sous-directrice du département
du programme de modernisation

François MAHÉAS
Sous-directeur du département
des retraites et de l'accueil

Caisse des dépôts (CDC) qui se poursuit. Il a franchi une première étape importante avec la mise en production du référentiel Client, application socle, qui recense l'ensemble des ressortissants des régimes des trois fonctions publiques. Ce qui représente environ 8 millions de personnes.

- En 2023 l'ENSAP poursuivra son évolution avec l'ouverture d'une messagerie sécurisée. Un nouveau portail métier, appelé TOSCA, verra le jour. Il intégrera progressivement les applications mutualisées SRE-CDC, mais également des éléments de la réforme des retraites, de quoi une fois encore challenger nos équipes informatiques !

FM Comme l'ont souligné Guillaume Talon et Marie Magnien, le déploiement du télétravail et la sortie de crise n'ont pas altéré la motivation et le travail des équipes. Côté activités du département des retraites et de l'accueil, les maîtres mots de 2022 auront été « SIMPLIFICATION », « DÉMATÉRIALISATION » et « ACCOMPAGNEMENT » !

Engagé dans une démarche d'amélioration continue, plusieurs mesures de simplification ont été initiées afin de rationaliser les circuits et d'optimiser nos organisations, tout en assurant la qualité des services.

La première a été la simplification du process de départ à la retraite avec nos partenaires employeurs qui le souhaitent. Il s'agit de supprimer le formulaire de demande de radiation des cadres. Au-delà du process, les démarches de l'usager s'en trouvent facilitées. C'est ainsi que la DGFiP a été le premier employeur à l'adopter. Suivront en 2023, la DGDDI et l'INSEE.

En second, pour faciliter l'instruction des dossiers et le travail à distance, un important travail de dématérialisation des demandes d'allocation ou de pension civile d'invalidité a été réalisé. En 2022, la quasi-totalité des employeurs est entrée dans la démarche.

Troisièmement, le SRE a souhaité rationaliser les relations avec les CARSAT par la réalisation d'un guide partenarial avec la CNAV.

Le SRE a continué d'optimiser l'organisation de son réseau : après la création d'une plateforme unique de renseignement à destination des pensionnés, une première opération de resserrement du réseau des centres de gestion des retraites a été réalisée en 2022 dans l'objectif de consolider les équipes sur des missions à technicité élevée et de favoriser un meilleur pilotage du réseau. Les équipes ont bénéficié d'un accompagnement notamment sur les nouvelles applications paiement issues des travaux de mutualisation des outils avec la CDC.

En parallèle de la simplification, le SRE est également très attaché à un haut niveau de la qualité des services rendus à ses usagers et à ses partenaires. Déjà obtenue pour l'accueil et le conseil, l'entretien information retraite, la simulation de pension, la certification des services s'élargit en 2022 à la gestion de comptes.

Les employeurs font également l'objet d'un accompagnement réglementaire et technique régulier afin de garantir la qualité de la procédure de départ pour tous les fonctionnaires. Nos usagers n'ont pas été oubliés, deux comités réunissant d'une part des actifs et d'autre part des retraités ont été organisés. A travers plusieurs ateliers thématiques, ils ont pu exprimer leurs besoins et leurs attentes.

Dans cette continuité, nous initierons en 2023 la liquidation automatique des dossiers dits simples, nous poursuivrons la dématérialisation des dossiers notamment avec le Ministère des Armées sur les dossiers de pensions militaires d'invalidité. Et enfin une attention particulière sera portée sur le pilotage de notre réseau resserré de centres de gestion des retraites en charge du paiement des pensions.

LE RÉGIME DES RETRAITES DE L'ÉTAT

Le régime des retraites de l'État est le deuxième régime de retraite en France en importance des prestations versées après le régime général de l'assurance vieillesse, l'Assurance retraite.

Le Service des retraites de l'État (SRE), service à compétence nationale de la Direction générale des Finances publiques, est l'opérateur du régime des pensions civiles et militaires de retraite et des autres avantages viagers servis par l'État. Le SRE gère les comptes individuels des fonctionnaires civils et militaires. Il en assure la mise à jour en y intégrant les nouveaux éléments de carrière et de droits transmis par les employeurs de l'État et en y faisant les corrections demandées par ses usagers.

En 2022, le SRE a instruit 70 500 demandes de départ à la retraite (hors invalidité) déposées via la demande de retraite en ligne disponible dans l'espace numérique sécurisé de l'agent public (ENSAP).

Outre les services en ligne qui permettent aux usagers de s'informer et d'accomplir leurs démarches en toute autonomie, le service offre information et conseil par téléphone (203 429 appels), courriel ou formulaire en ligne (67 516 messages) et courrier (741 plis) pour répondre à l'ensemble des besoins de ses usagers.

En parallèle de ses activités de tenue des comptes individuels, de liquidation, de concession et de paiement des retraites, le SRE assure l'expertise juridique du régime et en élabore les statistiques. Il réalise ainsi les prévisions de départs à la retraite, les projections financières ainsi que divers travaux de chiffrage, notamment pour éclairer les projets de réforme des retraites. Il assure conjointement avec la direction du Budget la gestion budgétaire du régime, à travers le compte d'affectation spéciale (CAS) Pensions.

Le service pilote et coordonne 5 centres de gestion retraites (CGR) qui gèrent et payent les 2,5 millions de retraités et bénéficiaires de pension de réversion et 1,1 million d'autres bénéficiaires et 1 centre de services retraite (CSR) situé à Laval en charge de l'accueil téléphonique (629 840 appels) et des réponses aux courriels (25 866) et courriers (5 739) des retraités.

Les retraites de l'État, c'est aussi plusieurs régimes au titre de la retraite, de la réparation ou de la reconnaissance de la Nation dont :

- le régime des allocations temporaires d'invalidité des fonctionnaires (correspondant au risque accident du travail) ;
- le régime des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre ;
- la retraite du combattant ;
- le régime des pensions d'Alsace-Moselle ;
- les traitements attachés à la Légion d'honneur et à la Médaille militaire ;
- ainsi qu'un certain nombre de régimes de retraite ou de réparation en voie d'extinction liés à la seconde guerre mondiale, aux territoires antérieurement sous souveraineté française ou à des établissements publics fermés.

2 millions
AGENTS EN ACTIVITÉ

2,5 millions
PENSIONNÉS

62,2 milliards
PENSIONS VERSÉES

62,1
ÂGE MOYEN DE DÉPART

38
EMPLOYEURS

6
CENTRES DE GESTION SERVICES DES RETRAITES CGR-CSR

IMPLANTATIONS

AU 01/01/2023

LE SRE c'est 522 agents sur 3 sites (Nantes - Guérande - La Rochelle)

LES CGR-CSR c'est 6 centres implantés dans 8 villes

Siège :

10, Bd Gaston Doumergue
44964 Nantes cedex 9
Tél : +33 (2) 40 08 87 65

Guérande :

9 route de la Croix Moriau
44350 Guérande
Tél : +33 (2) 40 62 71 00

La Rochelle :

26 bis avenue de Fétilly
17020 La Rochelle
Tél : +33 (5) 46 27 61 00

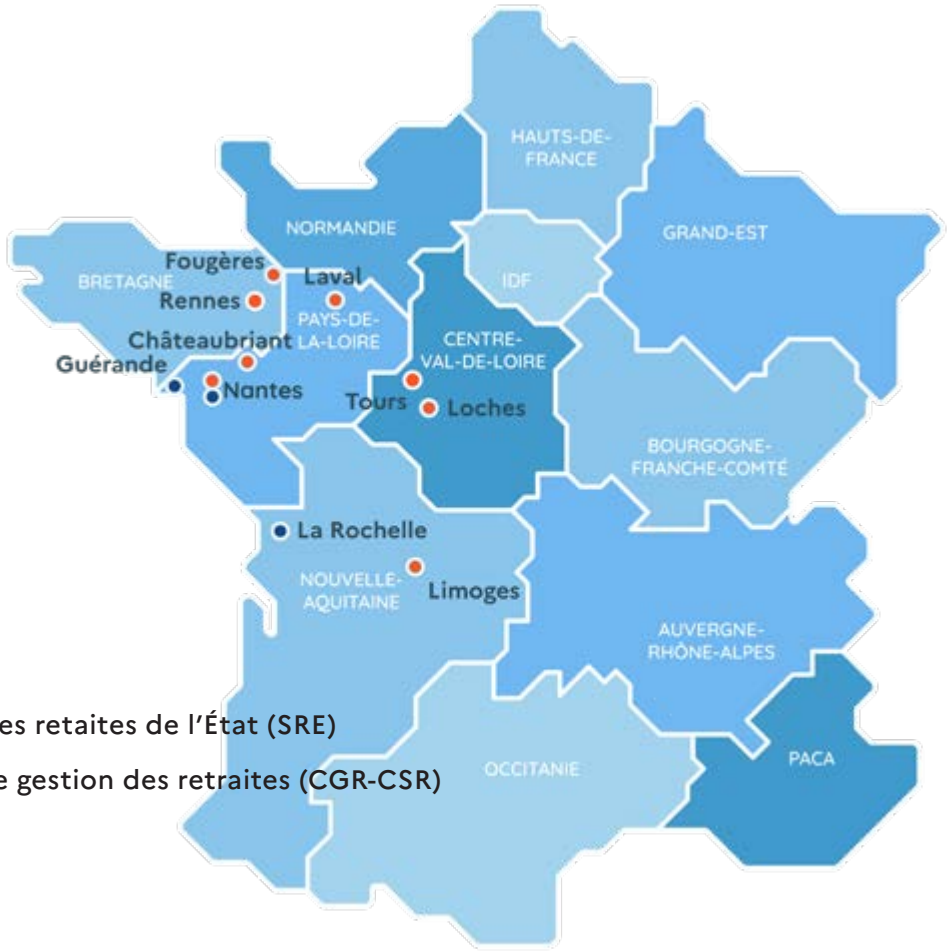

- Service des retaites de l'État (SRE)
- Centre de gestion des retraites (CGR-CSR)

Les Centres de gestion-service des retraites (CGR-CSR)

Partie prenante du mouvement de relocalisation des services visant à dynamiser les territoires, le SRE s'appuie désormais sur un réseau resserré de 6 centres implantés dans 8 villes du Grand-Ouest (5 CGR dont 1 spécialisé pour les pensionnés résidents à l'étranger) ainsi qu'un centre de contact (CSR), contre 17 jusqu'en 2021.

LA RELATION USAGERS

LE SERVICE AUX ACTIFS

Pascal **RUFFIÉ**
Chef du bureau
mission relation usagers

" La Relation à l'usager vise à accueillir, orienter et accompagner l'usager tout au long de sa carrière. "

L'accueil et l'orientation des usagers en activité.

En raison d'une actualité très riche ayant impacté les usagers, le nombre de contacts reçus en 2022 est en nette progression, par rapport aux années précédentes.

Le pôle Conseil retraite a reçu 203 400 appels (+32% par rapport à l'année 2021 ; répondus à 93,5% en moins de 10 sonneries) et 67 500 formulaires en ligne (+72% par rapport à l'année 2021 ; répondus à 98,4% en moins d'une semaine).

Le canal du courrier est de moins en moins utilisé par les usagers en activité (741 courriers traités).

Les usagers sont satisfaits des services rendus (accueil téléphonique : 85% d'usagers satisfaits ou très satisfaits ; formulaires en ligne : 77%).

271 640
APPELS, COURRIELS ET COURRIERS REÇUS EN 2022

85 %
DES USAGERS SONT SATISFAITS DE L'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

L'OFFRE DE SERVICES PERSONNALISÉS

Les modalités de réalisation des services personnalisés.

Depuis le 1er janvier 2022, en considération d'une attente forte des usagers, relevée lors des enquêtes de satisfaction et confirmée lors de la réunion des comités consultatifs des usagers en activité, les entretiens information retraite sont essentiellement délivrés par téléphone. Ces modalités ainsi que diverses actions de simplification ont permis une amélioration sensible des délais de traitement des services accompagnés (réalisées en 2022 à 98% dans les délais fixés).

L'expérimentation de l'entretien individuel de retraite pour les agents en situation d'invalidité est étendue.

Une nouvelle offre de service a été proposée en expérimentation au cours de l'année 2021, pour les fonctionnaires titulaires de l'Éducation nationale envisageant un départ anticipé pour invalidité. Cette offre a été étendue en 2022 à 5 nouveaux employeurs (DGAC, MAA, DGDDI, DGFIP et ORANGE) et généralisée au 1er janvier 2023. Dans ce cadre, 296 entretiens information retraite « INVA » ont été réalisés en 2022 (contre 197 en 2021).

Comité des usagers en activité du 10 novembre 2022 à Nantes.

COMITÉ CONSULTATIF DES USAGERS EN ACTIVITÉ

Le comité s'est réuni le jeudi 10 novembre 2022 dans les locaux du service des retraites de l'État. 24 usagers ont participé à des ateliers organisés en présentiel et en distanciel autour de plusieurs thèmes :

- la maquette du document de projection de retraite construit dans le cadre de la mutualisation des systèmes d'information entre le SRE et la Caisse des Dépôts (CDC) ;
- les services proposés sur le site de l'espace numérique sécurisé de l'emploi public (ENSAP) : simulation (outil en ligne et maquette du pdf récapitulatif), aide en ligne, articulation entre l'ENSAP et le site retraitesdeletat.gouv.fr ;
- l'outil interactif de présentation du parcours usagers retraite : échanges sur les besoins des usagers, présentation de visuels et tests d'arborescence ;
- les flyers disponibles sur le site retraitedeletat.gouv.fr.

Les participants ont été très actifs et les échanges constructifs, permettant de dégager des pistes d'amélioration sur les sujets examinés. Les participants se sont déclarés très satisfaits de leur participation à l'amélioration des services.

4 493
SIMULATIONS ACCOMPAGNÉES

1 631
ENTRETIENS INFORMATION RETRAITE

98 %
USAGERS SATISFAITS

LES RÉALISATIONS 2022

UN OUTIL INTERACTIF DE PRÉSENTATION DU PARCOURS USAGER RETRAITE

Le SRE développe, en co-construction avec les usagers et les agents, un outil interactif de présentation du parcours usager retraite, afin de présenter, de façon personnalisée, l'offre de services existante aux usagers.

Dans le cadre du plan de relance, la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP) a proposé un appel à défis "Pour une action publique co-construite avec les agents et les usagers". Le projet du SRE de création d'un outil interactif de présentation du parcours usager retraite a été retenu.

Après une phase d'écoute des usagers et de mobilisation des intervenants, la phase de cadrage a pu être menée en totale co-construction, pour un démarrage des développements début 2023.

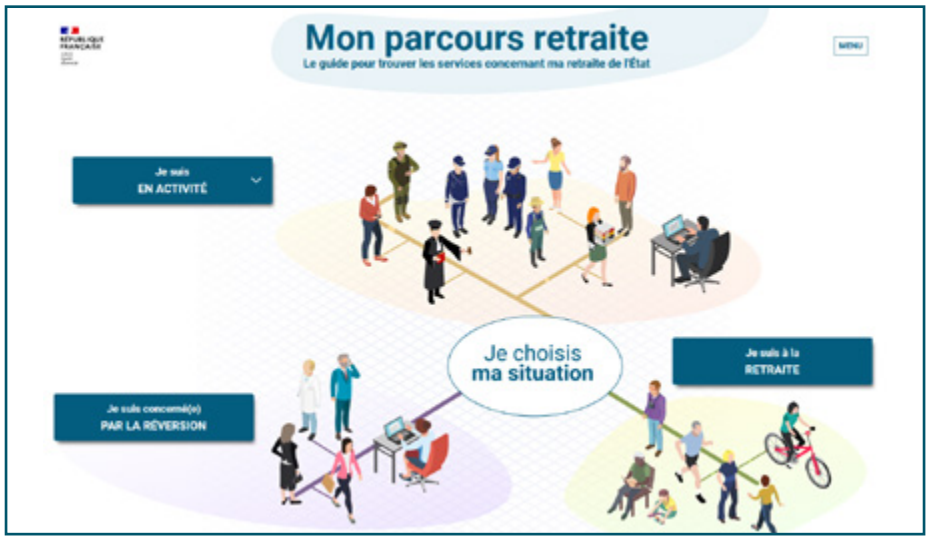

Accélérer la transformation publique

La direction interministérielle de la transformation publique (DITP) pilote le programme de transformation publique défini par le Gouvernement pour une action publique plus proche, plus simple et plus efficace.

L'objectif : améliorer concrètement la vie des Français et des agents publics.

LE SERVICE AUX RETRAITÉS

LE RENSEIGNEMENT AUX PENSIONNÉS.

Les centres de gestion et de services des retraites, ainsi que le pôle "Conseil retraite" pour l'accueil téléphonique de 2ème niveau, dans une moindre mesure, ont traité en 2022 629 800 appels (+34% par rapport à l'année 2021 ; traités à 87% en moins de 10 sonneries) et répondu à 174 800 formulaires en ligne (+18% par rapport à l'année 2021 ; traités à 92% en moins d'une semaine).

Les principaux motifs de saisines concernent les changements personnels de situation (ex : réversion) ainsi que les problématiques de paiement à l'occasion des mesures gouvernementales prises cette année en matière de lutte contre l'inflation (indemnité inflation, revalorisations).

730 550

CONTACTS
(appels, courriels, courriers)

LE CUMUL EMPLOI RETRAITE

5 167

DOSSIERS DE CUMUL
TRAITÉS
SUR L'ANNÉE

L'instruction des autorisations de cumul emploi retraite

Sur cette année 2022, le secteur cumul a traité 5 167 dossiers. 2 165 autorisations de cumul emploi retraite ont été prononcées. Par ailleurs, le secteur a procédé à 436 suspensions totales et 711 suspensions partielles de pensions.

Depuis l'année 2020, les méthodes de contrôle des situations de cumuls emploi / retraite ont été rénovées par recours aux données issues du Centre national de transfert des données fiscales (CNTDF). Cette exploitation permet au SRE d'opérer une détection plus exhaustive et automatisée des cas de cumuls par le recoupement des données ADONIS avec celles détenues par le SRE.

Au titre de l'année 2022, les contrôles effectués par le secteur ont permis l'ordonnancement d'indus à hauteur de 10 262 153 €.

LE SERVICE AUX RETRAITÉS

Comité des usagers retraités du 15 décembre 2022 à Nantes.

COMITÉ CONSULTATIF DES USAGERS RETRAITÉS

Le comité consultatif des usagers retraités s'est réuni le jeudi 15 décembre 2022 dans les locaux du Service des retraites de l'État ainsi qu'en distanciel.

Pour la première fois, il a réuni des usagers retraités et des représentants d'associations ou de fédérations de retraités (regroupant notamment des retraités fonctionnaires de différents ministères, de la Poste et d'Orange, des gendarmes, des militaires, des policiers).

Ces 20 participants ont bénéficié de présentations (SRE, situation de cumul emploi/retraite, ENSAP) et ont participé à des ateliers organisés autour de plusieurs thèmes :

- pension de réversion en ligne, ENSAP ;
- communication (définition de besoins) ;
- outil interactif de présentation du parcours usagers retraite : échanges sur les besoins des usagers, présentation de visuels et tests d'arborescence

Les membres du comité se sont déclarés très satisfaits de leur journée qui leur a permis, d'une part, de participer à l'amélioration de l'offre de services du SRE.

Les représentants d'associations ou de fédérations de retraités fonctionnaires se sont montrés particulièrement intéressés par les informations qui leur ont été communiquées, leur permettant ainsi de poursuivre l'accompagnement de leurs membres dans de meilleures conditions.

Les informations dispensées ont été complétées par l'envoi de nombreux liens vers la documentation disponible sur les sites retraitedeletat.gouv.fr (flyers, notices…) et info-retraite.fr (pension de réversion), les vidéos relatives à l'ENSAP (infographie, aide à la connexion, au téléchargement des documents), et des documents correspondants.

2,1 millions

DE RETRAITÉS

LES RÉALISATIONS 2022

RÉORGANISATION DU RÉSEAU DES CENTRES DE GESTION DES RETRAITES (CGR)

Depuis le 1er janvier 2022, dans le cadre de la relocalisation des services des finances publiques dans les territoires, le réseau de paiement des pensions est resserré autour de onze CGR et d'un centre de service des retraites (CSR) :

- les activités des CGR d'Ajaccio, Fort de France et Paris sont transférées au CGR de Nantes-Châteaubriant, les activités des CGR de Clermont-Ferrand et Montpellier au CGR de Limoges et les activités du CGR de Marseille au CGR de Rennes ;
- la mission d'accueil et d'information téléphonique et numérique des pensionnés, assurée jusqu'au 31 décembre 2021 par les deux CSR de Bordeaux et Rennes, est confiée à une plateforme unique, le CSR de Laval créé ex-nihilo.

L'achèvement de la réorganisation du réseau se traduit par le transfert le 1er janvier 2023 :

- des activités des CGR de Bordeaux et Toulouse au CGR bi-site de Tours-Loches (nouvelle antenne à Loches) ;
- des activités des CGR de Lille, Nouméa, Papeete et Saint-Denis de la Réunion au CGR bi-site de Rennes-Fougères (nouvelle antenne à Fougères).

Le transfert de ces activités s'est accompagné d'un dispositif soutenu de formation des nouveaux agents afin de favoriser une montée en compétence rapide au sein des nouvelles équipes constituées.

CERTIFICATION DU PARCOURS USAGER RETRAITE

La certification, obtenue en juin 2022 sur un champ dédié à l'accueil, au conseil retraite et aux services accompagnés (entretien information et simulation accompagnée à moins de deux ans du départ) et élargie à la correction de compte. Elle est fondée sur des indicateurs de performance élevés.

Les résultats obtenus du management de la qualité et des actions qui lui sont associées sont, en effet, très satisfaisants, particulièrement sur les sujets suivants :

- le degré élevé de satisfaction des usagers au regard des services rendus ;
- la capacité des services à réaliser ces prestations dans les délais requis ;
- la qualité de traitement au fond des dossiers, évaluée dans le cadre du contrôle interne ;
- la très grande disponibilité des moyens techniques (applications informatiques et téléphoniques).

L'élargissement du périmètre de certification des services produits garantit la fiabilité des procédures sur l'ensemble du parcours usager en activité (hors services en ligne), dans une démarche collective qui place l'usager au cœur des préoccupations.

Dans ce cadre, l'audit AFNOR qui s'est déroulé en juin 2022 a confirmé la maîtrise de l'ensemble du processus productif et de la qualité de service offert et a permis le renouvellement de l'obtention du label ISO 9001/2015 au titre de l'année 2022.

LA CERTIFICATION C'EST AUSSI

L'ACCUEIL ET LE CONSEIL RETRAITE

L'ENTRETIEN INFORMATION RETRAITE

LA SIMULATION DE LA PENSION À MOINS DE DEUX ANS DE LA DATE D'OUVERTURE DES DROITS

LA GESTION DES COMPTES INDIVIDUELS RETRAITE

afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION

LA RELATION EMPLOYEURS

Sébastien BOUTTIER
Chef du bureau des retraites

La réforme de la gestion des pensions a eu pour effet de concentrer au 31/12/2020 l'accompagnement des fonctionnaires, l'expertise retraite et l'accueil des usagers au service des retraites de l'État (SRE).

L'offre de services aux employeurs (OSE) est mise en place afin de proposer aux responsables et gestionnaires retraite et RH, un accompagnement réglementaire et technique. Ce réseau est constitué des services du SRE en charge de l'animation de la communauté des employeurs (Direction, bureau des processus Compte Individuel de Retraite (2D), bureau des retraites (1B), et la mission risques et audit (MRA), notamment) et des 150 unités de gestion (répertoriées dans un annuaire des employeurs disponible sous Pétrel à la rubrique «documentation professionnelle»).

L'objectif est ainsi d'offrir un service de qualité lors de la procédure de départ pour l'ensemble des fonctionnaires.

Le SRE a pour ambition d'animer la communauté des employeurs à travers l'OSE, laquelle a vocation à évoluer dans le temps au regard des changements réglementaires et techniques, afin de toujours mieux répondre aux attentes et besoins des employeurs.

L'offre de services s'adresse à tous les employeurs en tenant compte autant que possible des spécificités de certaines administrations.

Le SRE défend une ambition de performances et porte des valeurs de justice, d'égalité et de recherche de progrès qui sont profondément ancrées dans la culture du service. Il place le service public au cœur de sa politique qualité.

Les grands axes de l'offre de service sont :

- Piloter et animer une communauté de travail
- Restituer les données de gestion
- Maintenir la qualité des comptes individuels retraite des fonctionnaires
- Former les employeurs
- Apporter un appui réglementaire et process aux employeurs
- Recueillir et répondre aux besoins informatiques des employeurs

LA RENCONTRE ANNUELLE ENTRE LES EMPLOYEURS ET LE SRE

Pour la 4eme année consécutive les Service des Retraites de L'État a rencontré les employeurs.

L'événement, organisé les 1er et 2 Décembre 2022, a donné lieu à des moments forts avec son ouverture et sa fermeture par le chef de service, Guillaume Talon.

Les kiosques d'échange étaient consacrés cette année à trois thématiques :

- les prestations d'invalidité (67 participants),
- le dispositif renforcé de la qualité des comptes (DRQC) (67 participants) ;
- le départ à la retraite (73 participants).

La réunion plénière du 2 décembre a, quant à elle, été l'occasion de répondre aux interrogations.

Cette année encore, ce moment d'échange a été plébiscité par les employeurs, nombreux à participer aux kiosques thématiques.

LE COMITÉ UTILISATEURS PORTAIL (CUP)

Frédéric LÉAUTÉ
Adjoint à la cheffe du bureau des processus CIR

Le CUP est un événement qui rassemble un panel représentatif d'employeurs de la fonction publique d'État.

Les objectifs sont multiples : partage des évolutions à venir et mesure des impacts sur l'activité des partenaires, recensement des besoins d'évolution, rappel de certaines pratiques. Tous les employeurs peuvent à l'issue du CUP consulter les supports de présentation.

Habituellement organisé au printemps, le Comité utilisateur Portail / PETREL s'est tenu cette année le 6 octobre 2022 afin d'être au plus proches des évolutions ou mises en production. A l'instar de 2021, il s'est tenu à distance sous forme d'ateliers composés de groupes de taille adaptée pour permettre un maximum d'échanges entre les participants et les représentants du SRE.

Cette année, 55 représentants des administrations employeurs se sont inscrits pour participer à cet évènement annuel. Tous les documents ont été mis à la disposition des participants 15 jours avant le CUP afin qu'ils puissent en prendre connaissance et poser toutes leurs questions en amont de la réunion d'échanges. Durant cette journée, plusieurs kiosques se sont tenus sur les thématiques suivantes :

- TOSCA le futur nouvel outil de gestion des pensions qui remplacera PETREL
- l'invalidité
- la sécurisation et la protection des données des comptes
- les restitutions disponibles dans l'application de gestion des pensions

Les participants ont été pour plus de 88 % très satisfaits ou satisfaits par cette édition 2022. Afin de répondre aux pistes d'amélioration formulées en 2021, la documentation a été ouverte à la consultation 15 jours en amont de l'événement.

LE COMPTE INDIVIDUEL DE RETRAITE (CIR)

Marie-Pierre DIÉVAL
Cheffe du bureau des processus CIR

" Le SRE s'engage avec les employeurs à poursuivre la montée en qualité des comptes et à simplifier l'ensemble de la chaine retraites. "

Le dispositif renforcé de la qualité des comptes (DRQC).

Afin de poursuivre la complétude et l'exactitude des comptes individuels retraite (CIR), le Service des retraites de l'État (SRE) a mis en place depuis 2019 le DRQC : dispositif renforcé de la montée en qualité des comptes.

Initialement prévu dans le cadre d'un passage à un système universel de retraite, le DRQC a été pérennisé et désormais, après une première phase d'alimentation et de fiabilisation des CIR par les employeurs, il mobilise les assurés.

Ces derniers deviennent ainsi acteurs de la qualité de leur compte en validant les éléments y figurant. Une fois cette action réalisée, les données de carrière ou personnelles sont sécurisées et protégées.

Afin de s'assurer de la robustesse du dispositif et de la bonne compréhension de la démarche, une première campagne expérimentale a été menée au cours du dernier trimestre 2022. Ainsi, ce sont près de 320 agents du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) qui ont été sollicités pour vérifier leur compte et valider les éléments y figurant.

Le Service des retraites de l'État engagera deux campagnes DRQC au cours de l'année 2023, une au printemps puis ensuite à l'automne avec plusieurs employeurs sélectionnés.

38
EMPLOYEURS DE LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT

2 145 120
COMPTES INDIVIDUELS DE RETRAITE

30 939
CORRECTIONS DE COMPTE DEMANDÉES PAR LES USAGERS

LA SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES

SUPPRESSION DU FORMULAIRE DE DEMANDE DE RADIATION DES CADRES

Avec les portails info-retraite et ENSAP, les futurs retraités ont accès en toute autonomie à des services leur permettant de préparer leur départ, d'effectuer leurs démarches et de suivre l'évolution du traitement de leur dossier de façon dématérialisée.

Une première simplification a consisté à supprimer l'envoi au centre de gestion des retraites de la déclaration de mise en paiement qui était nécessaire au déclenchement du premier versement de la pension.

Pour aller plus loin, le SRE propose désormais de supprimer, pour les demandes de départ effectuées en ligne, l'impression et l'envoi du formulaire de demande de radiation des cadres par l'usager. Ainsi, une fois la demande de départ validée, le futur retraité n'a plus aucune démarche à effectuer mais doit simplement suivre l'évolution de sa demande sur info-retraite ou sur l'ENSAP.

Afin de permettre à tous les fonctionnaires, militaires, magistrats de bénéficier de cette simplification, le SRE a adapté son système d'informations (SI) afin d'offrir la possibilité à tous les employeurs de s'y raccrocher. Le SRE propose de transmettre un flux hebdomadaire contenant toutes les demandes de départ, annulations, reports, aux employeurs qui souhaiteraient s'engager dans cette démarche.

En collaboration avec la mission Sirhius, le système d'informations RH a été adapté pour permettre de réceptionner les informations contenues dans les flux et ainsi donner la possibilité à l'ensemble des acteurs de la chaîne RH de bénéficier de ces informations.

Dès lors, cette simplification a été mise en place en mars 2022 à la DGFIP. L'année 2023 sera l'occasion d'élargir le périmètre à l'ensemble des directions des ministères économiques et financiers avec notamment la DGDDI et l'INSEE au cours du 1er trimestre 2023.

D'autres échanges ont été engagés à la fois avec le centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH) en charge du SI RenoiRH mais également avec des employeurs volontaires pour mettre en place la simplification au sein de leur administration.

LE DÉCRET PÉNALITÉS

Les décrets n°2018-935 et 2018-936 du 30 octobre 2018 prévoient l'obligation de déclaration annuelle des données des comptes individuels de retraite par les employeurs de fonctionnaires de l'État. Ainsi, les assurés disposent d'informations complètes et fiables leurs permettant notamment d'effectuer des simulations de retraite ou de demander leur départ à la retraite sereinement.

Le défaut de production de cette déclaration dans le délai prescrit ou l'inexactitude des données qui y sont portées, peut donner lieu à l'application de pénalités.

Depuis sa mise en place, il est constaté une nette amélioration de la qualité des comptes.

L'INTER RÉGIMES

Créée par la loi de réforme des retraites du 20 janvier 2014, l'Union Retraite est un groupement d'intérêt public (GIP) qui réunit les organismes de retraite obligatoire, de base et complémentaire.

Elle est chargée du pilotage stratégique de l'ensemble des projets de coordination, de simplification et de mutualisation ayant pour objet de rendre plus simple et plus compréhensible le système de retraite pour les usagers

Elle continue également la mise en œuvre du droit à l'information retraite prévu par les lois de 2003 et 2010.

Stéphane BONNET
Directeur de l'Union Retraite

Depuis 2020, l'intensification de l'usage des services en ligne pousse l'Union retraite à développer des outils simples en collaboration avec l'ensemble des organismes de retraite.

Deux services à très fort impact ont été mis en ligne en 2022. Le service "Déclarer mes enfants". Une avancée attendue, particulièrement pour les mères de famille qui pourront déclarer en ligne les informations relatives à leurs enfants afin de les retrouver dans leurs démarches et services liés à la retraite et un simulateur d'éligibilité à la réversion en appui de la demande de réversion en ligne dont le service a été ouvert en 2021.

Une troisième réalisation, l'expérimentation menée auprès des assurés de 75 ans n'ayant pas réclamé tous leurs droits retraite. Un courrier individuel leur a été adressé pour les informer et leur indiquer qu'ils peuvent faire leur demande en ligne ou contacter le régime de retraite concerné afin d'obtenir le paiement de ces droits résiduels.

— Une nouvelle information délivrée aux assurés sur les contrats épargne retraite.

Un décret voté fin 2022 donne la possibilité aux Organismes Gestionnaires de Retraite Supplémentaire (OGRS) d'utiliser pour chaque contrat d'épargne retraite, le NIR de l'assuré. Cela facilitera le rapprochement des contrats chargés dans le service en ligne, qui n'avaient pas été reliés à leur bénéficiaire. Ce chargement se poursuit et à ce jour, près de 11,5 millions de bénéficiaires sont identifiés.

Depuis novembre 2022, lorsque l'assuré se connecte à son compte retraite, s'il a un contrat d'épargne retraite, une fenêtre s'affiche pour l'en informer et lui proposer d'aller en prendre connaissance dans le service Mes contrats épargne retraite.

— Simulateur d'éligibilité à la réversion.

Un simulateur de droits à la réversion a été ouvert sur Info-Retraite en septembre 2022, permettant au conjoint ou ex-conjoint de savoir s'il peut bénéficier ou non d'une pension de réversion.

Début 2023, la version a été enrichie. D'une part pour les conjoints et ex-conjoints, des précisions sur les conditions d'éligibilité ont été apportées notamment sur la durée de mariage et sur la clause qui suspend la condition d'âge pour l'attribution de la réversion. D'autre part pour les orphelins, un parcours spécifique a été ajouté.

Enfin, le parcours utilisateur a été amélioré avec une saisie des informations facilitée et une meilleure lisibilité des résultats. Ce simulateur est accessible à l'adresse https://services.info-retraite.fr.

Une présentation de cet outil a été faite par le SRE lors du comité usagers retraités du 15 décembre 2022 à des participants dont la plupart ont une méconnaissance des sites retraitesdeletat.gouv.fr et info-retraite.fr, et par conséquent des services en ligne proposés.

En fin de démonstration, les participants étaient convaincus de l'utilité et de l'intérêt du service en ligne : plus rapide, sécurisé et proposant des informations complémentaires (simulateur, pièces justificatives et aide à la démarche).

— Une offre d'accompagnement des services enrichie.

Certains assurés rencontrent des difficultés à l'occasion de leurs démarches en ligne. Pour les guider, l'Union Retraite a développé en 2022 de nouveaux outils digitaux accessibles sans connexion. Un sujet stratégique qui vise à améliorer l'expérience utilisateur.

Au printemps, le groupement a créé un outil d'aide en ligne, baptisé Besoin d'aide ? L'utilisateur qui se pose des questions dans le cadre de ses démarches y trouve les réponses recherchées. Les démarches concernées sont : Demander ma réversion, Demander ma retraite, Ma retraite à l'étranger. Après avoir cliqué sur un service, l'assuré entre alors dans un parcours en répondant à des questions simples, pré-choisies, retravaillées en fonction des retours des usagers. Il est accompagné, étape par étape. En quelques clics, une réponse précise lui est fournie.

CHIFFRES 2022

39
MILLIONS DE VISITES

3 166 000
COMPTES RETRAITES

29,1
MILLIONS D'ESTIMATION RETRAITE

561 000
DEMANDES DE RETRAITE

97 400
DEMANDES DE RÉVERSION

1 933 203
TÉLÉCHARGEMENTS
DE L'APPLICATION MOBILE

SIMPLIFICATION RÉGLEMENTAIRE

Au cours du 1er semestre 2022, le bureau des affaires juridiques du SRE a co-animé avec le GIP Union retraites des ateliers inter-régimes sur les simplifications réglementaires envisageables en commun.

Elle s'inscrivent dans la poursuite des actions de simplification collectives menées par le GIP Union retraites pour l'amélioration de la qualité de service aux assurés.

LES RELATIONS PARTENARIALES

Christophe VIVIER
Adjoint au directeur de projet
Coordination du projet de transformation du SRE

Les relations partenariales entre les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) et le SRE

Afin de simplifier les échanges entre gestionnaires de la fonction publique d'État et des CARSAT, le SRE a poursuivi ses travaux, engagés au printemps 2021, avec la caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV).

En mai 2022, SRE et CNAV ont signé une convention de partenariat qui définit le cadre des échanges entre les parties afin de permettre une prise en charge rapide des dossiers des usagers dont la gestion est assurée par les deux régimes. En particulier, elle intègre, dans ses annexes, un guide destiné aux gestionnaires et dont l'objectif est de fluidifier les relations entre SRE et administrations employeurs d'un coté, CNAV et CARSAT de l'autre.

La convention fixe également les principes qui régissent les relations entre les référents de chaque partie, dont le rôle est d'optimiser le traitement des dossiers sensibles des usagers. Elle intègre également des éléments de comitologie destinés à garantir la pérennité de l'accord. Ainsi, un premier comité opérationnel s'est réuni en octobre 2022. L'année 2023 doit voir siéger, pour la première fois, un comité stratégique, qui examinera des sujets communs, dont les modalités de mise en œuvre des engagements de la convention.

LA MUTUALISATION

DES SYSTÈMES D'INFORMATION ENTRE LA CAISSE DES DÉPÔTS (CDC)
ET LE SERVICES DES RETRAITES DE L'ÉTAT (SRE)

Xavier GUERRERO et Amandine JACQUES
Direction des partenariats entre régimes publics

« Le projet de mutualisation consiste à moderniser nos applications informatiques pour améliorer le service rendu à nos partenaires employeurs et à nos usagers des trois versants de la fonction publique. »

Officialisés par la signature d'une convention entre les deux partenaires le 1er décembre 2020, les travaux de mutualisation se poursuivre en 2022 avec la mise en place du référentiel commun des assurés et des employeurs.

Cette étape très importante est déterminante pour les applications "paiement" et "liquidation" qui s'appuieront sur ce référentiel pour fonctionner.

La population visée représente 8 millions d'usagers.

— **Le référentiel client** est une application socle. Il permet de fournir les données suivantes aux différentes applications :

- L'identité ;
- Les coordonnées médiatiques ou postales ;
- Les moyens financiers ;
- Les informations relatives aux contrats ;
- Mais également d'intégrer des créations ou des mises à jour de données faites par les applications tierces.

— **L'outil simulation**. Les premiers écrans du service de simulation des pensions, développés dans le cadre de l'application GULI, ont été achevés. L'objectif de ce simulateur est de simplifier le travail des gestionnaires en leur permettant de réaliser plus facilement :

- des estimations du montant de la future pension pour différentes dates de départ ;
- des estimations s'appuyant sur plusieurs scénarios d'évolution de carrière ;
- des documents téléchargeables qui récapitulent et détaillent les éléments ayant servi au calcul des droits permettant un meilleur accompagnement des assurés.

— **Le projet de liquidation GULi dans son ensemble compte déjà de belles avancées :**

- la réalisation d'un modèle pivot entre les bases de carrière SRE et CNRACL ;
- un moteur de calcul commun ;
- un outil simulation commun dont la livraison est prévue pour mars 2023.

— **Deux applications distinctes de gestion des départs en retraite.** Les modes de départ étant différents entre la CDC et le SRE. Le 14 octobre 2022 il a été décidé entre les deux partenaires de développer deux applications distinctes d'instruction des demandes de retraite connectées à des composants mutualisés

Choix pragmatique au vu des différences organiques des processus et des systèmes d'information ; et de la complexité de l'application qui en découle sur le volet « départ en retraite ». L'esprit, les enjeux et la pertinence du programme perdurent.

— **Mutualisation réaffirmée des autres fonctionnalités GULI :**

- Simulation, moteur de calcul, réversion et allocation temporaire et d'invalidité ;
- Financement partagé ;
- Pilotage commun maintenu pour garantir la tenue des objectifs et favoriser la convergence.

SUJETS JURIDIQUES

HARMONISATION DE LA DOCTRINE ET DE LA PRATIQUE

Dans le cadre du chantier Mutualisation des systèmes d'information, le bureau des affaires juridiques travaille en étroite collaboration avec ses homologues de la CNRACL afin d'harmoniser la doctrine et la pratique.

Cet exercice nécessite l'analyse conjointe, via des fiches dites d'arbitrage, de diverses thématiques.

En 2022, **18 fiches d'arbitrage** ont ainsi été instruites, notamment au sujet des trimestres pris en compte dans la période support de la surcote dans les autres régimes, de la détermination de la limite d'âge des fonctionnaires relevant de la catégorie sédentaire nés à compter du 1er juillet 1951 ou de la catégorie active nés à compter du 1er juillet 1956 et radiés des cadres avant le 1er juillet 2011 ou encore des conditions d'attribution de la majoration prévue par l'article L. 12 bis du CPCMR.

PROTECTION DES DONNÉES

Le bureau des affaires juridiques a participé à la finalisation des contrats de services Paiement et Liquidation, et à la rédaction de la convention de responsabilité conjointe du Référentiel-Client (annuaire partagé entre institutions et entre applications informatiques).

Les données personnelles de nos assurés faisant l'objet d'un traitement informatique partagé par la SRE et la CNRACL, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne (UE) nous oblige à définir les responsabilités de chacun des acteurs dans ces traitements informatiques afin de garantir à tous les usagers le meilleur niveau de protection de ses données personnelles.

Cette convention a été signée par Guillaume TALON et Michel YAHIEL le 6 juillet 2022.

INVALIDITÉ ET RISQUES

Gaël JOUHIER
Chef du bureau des invalidités

Le remplacement des commissions de réforme par les conseils médicaux

En complément de l'expertise médicale réalisée par un médecin agréé, les commissions de réforme étaient chargées de donner un avis sur les droits à pension d'invalidité ou à allocation temporaire d'invalidité des fonctionnaires de l'État, des magistrats et des personnels de l'enseignement privé.

Depuis l'entrée en vigueur du décret n° 2022-353 du 11 mars 2022, l'examen des droits des agents publics de l'État est désormais effectué par les conseils médicaux réunis en formation plénière.

Seules quelques prestations sont soumises, en cas uniquement de contestation de l'avis médical du médecin agréé, à l'examen de la formation restreinte de ce conseil médical. Il s'agit des pensions de conjoint infirme, des majorations pour tierce personne et des pensions d'orphelin majeur infirme.

LES CHIFFRES DE LA COMMISSION DE RECOURS INVALIDITÉ DES MILITAIRES

Nombre de séances pour la commission d'invalidité :

1 par mois

Nombre de recours :

705

Nombre de recours irrecevables :

62

Nombre de recours rejetés :

519

Nombre de recours agréés totalement ou partiellement :

130

LA DÉMATÉRIALISATION DES DOSSIERS D'INVALIDITÉ

Les dossiers de pension de retraite ont fait l'objet d'une dématérialisation progressive depuis plusieurs années. Ce processus est désormais achevé s'agissant des pensions des ayants droit (hors pensions de réversion).

En 2021, une démarche similaire a été initiée en ce qui concerne les pensions d'invalidité et a trouvé son aboutissement en septembre dernier avec plus de 95 % de dématérialisation.

A la même date, à peu près les 3/4 des dossiers d'allocation temporaire d'invalidité, qui couvrent les risques liés aux accidents de service et aux maladies professionnelles, étaient également dématérialisés.

La dernière catégorie de dossier d'invalidité encore « papier » était constituée par les pensions militaires d'invalidité, qui indemnisent les militaires victimes d'accidents ou de maladies liées au service. En lien avec le ministère des armées, une partie de ces dossiers a commencé fin 2022 à faire l'objet d'une dématérialisation. L'année 2023 sera mise à profit pour consolider cette démarche.

L'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACTES DE TERRORISME

Le Service des retraites de l'État (SRE) participe à l'indemnisation des victimes d'acte de terrorisme qui peuvent être rendus bénéficiaires d'une pension militaire d'invalidité (PMI) en application de l'article L.113-13 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG).

Le système de réparation a été construit autour du principe suivant : l'intégralité des préjudices doit être réparée, mais un même préjudice ne peut être indemnisé à deux reprises. Il s'agit de replacer fictivement la victime dans la situation qui était la sienne antérieurement à l'événement, sans perte ni profit.

La réparation intégrale des préjudices se fait par référence à la nomenclature Dinthillac (préjudices patrimoniaux et extra-patrimoniaux). La PMI indemnise les pertes de revenus et l'incidence professionnelle de l'incapacité physique et le déficit fonctionnel permanent (CE, n°337851, 7 octobre 2013).

Lorsque ces postes de préjudices ont été indemnisés par des rentes ou par le Fonds de garantie, ces sommes doivent venir en déduction du montant de la PMI.

Peuvent bénéficier de ce dispositif :

- Les victimes d'un acte de terrorisme commis sur le territoire national quelle que soit leur nationalité ;
- Les personnes de nationalité française victimes à l'étranger d'un acte de terrorisme ;
- Les ayants cause.

En raison des attentats de Paris du 13 novembre 2015 et de Nice du 14 juillet 2016, le nombre de dossiers d'indemnisation traités est en augmentation constante depuis 2018 :

- 2018 : 31 dossiers
- 2019 : 137 dossiers
- 2020 : 209 dossiers
- 2021 : 216 dossiers
- 2022 : 418 dossiers

AFFAIRES JURIDIQUES

François LEMOINE
Chef du bureau des affaires juridiques

" Le secteur des litiges en charge du pré-contentieux et du contentieux a rejoint le bureau des affaires juridiques depuis le 1er septembre 2022. "

L'intégration du secteur Litiges au bureau des affaires juridiques

Afin de concentrer l'expertise juridique du SRE en matière de droit à pension et de réunir le pré-contentieux et le contentieux au sein du bureau des affaires juridiques, le secteur Litiges, rattaché auparavant au bureau Mission Relations Usagers Réseau (BMRU) a été transféré à compter du 1er septembre 2022. L'ensemble des cadres et des rédacteurs du secteur a rejoint le bureau des affaires juridique depuis cette date.

Le secteur est placé directement sous la responsabilité du chef de bureau et conserve l'essentiel de ses missions qui est de répondre aux contestations des usagers sur les modalités de liquidation de leur pension lorsqu'une première réclamation auprès du bureau liquidateur n'a pas été fructueuse. A l'occasion de ce transfert, le positionnement du traitement des demandes de majoration de pension pour enfants a été repensé. Ce dernier est désormais rattaché au bureau des retraites depuis le 1er décembre 2022.

Le secteur Litiges s'est adapté à ce nouveau positionnement en modifiant son organisation notamment pour palier à l'absence d'assistance du secrétariat du BMRU pour l'enregistrement et l'envoi des courriers.

Dans l'attente d'un déménagement qui permettra de réunir les équipes du bureau et ainsi d'achever l'intégration du secteur Litiges, les agents participent pleinement à l'activité du bureau.

9 055
LITIGES TRAITÉS
EN 2022

14 %
DE LITIGES EN PLUS
QU'EN 2021

1 130 377
EUROS
DE PROVISION
POUR LITIGES

RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES GÉNÉRALES

DE NOUVELLES RÈGLES DE PARTAGE DE LA PENSION DE RÉVERSION EN CAS DE POLYGAMIE

L'article 29 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 et son décret d'application publié le 27 mars 2022 ont introduit de nouvelles règles de partage de la pension de réversion en cas de pluralité de conjoints survivants ou d'anciens conjoints des pensionnés polygames.

Si le CPCMR prévoit classiquement un partage au prorata de la durée d'union entre le conjoint survivant et les conjoints divorcés, des règles spécifiques s'appliquent donc désormais dans tous les régimes, en cas de polygamie, pour les pensions de réversion prenant effet à compter du 25 août 2021.

Ces nouvelles règles de partage, explicitées par le bureau des affaires juridiques dans une fiche d'impact à l'attention des bureaux métiers, diffèrent selon que les mariages concernés ont ou non été contractés en situation de monogamie ou qu'ils comportent des périodes de monogamie.

UNE NOUVELLE BORNE D'ÂGE POUR LES ENFANTS SUSCEPTIBLES D'OUVRIR DROIT À UN RECUL DE LIMITE D'ÂGE

Le bureau des affaires juridiques a pu préciser dans sa **note d'information n° 896 du 3 février 2022** qu'une nouvelle borne d'âge était applicable depuis le 1er janvier 2021 pour les enfants susceptibles d'ouvrir droit à un recul de limite d'âge.

En effet, compte-tenu d'une décision du Conseil d'État du 26 janvier 2021 et de la création récente, parmi les prestations familiales, de l'allocation forfaitaire versée en cas de décès d'un enfant de moins de 25 ans, toute période de recul de limite d'âge accordée par un employeur, à partir du 1er janvier 2021, au titre d'un enfant de moins de 25 ans (au lieu de moins de 21 ans) à la charge effective et permanente de l'agent demandeur peut être prise en compte dans le calcul de la pension.

RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES GÉNÉRALES

GRADES ET EMPLOIS DE L'ÉTAT (FICHES ADAGE)

1 411 fiches ADAGE créées ou mises à jour en 2022, contre 541 en 2021, 587 en 2020 et 611 en 2019 (voir le graphique ci-dessous).

La réforme de la catégorie B en septembre 2022[1] (120 fiches) et la réforme d'ampleur de la haute fonction publique de l'État dont les travaux ont débuté en novembre et décembre 2022 pour une mise en œuvre au 1er janvier 2023 (travaux qui se poursuivent sur le 1er trimestre 2023).

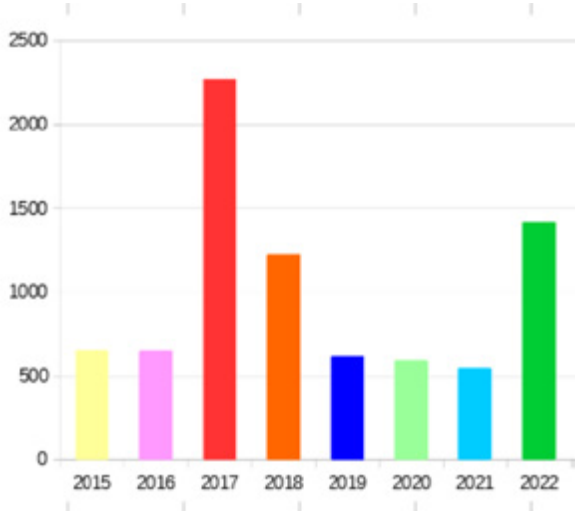

SUITES DE LA JURISPRUDENCE BRENNER EN MATIÈRE DE TRANSFERT DE DROITS À PENSION

Les décisions de la CJUE (CJUE C-903/19 du 4 février 2021), du CE (CE n°405548 du 24 novembre 2021) et du TA de Strasbourg (n°2108092 du 24 février 2022) relatives à l'affaire BRENNER ont fait évoluer la doctrine du SRE en matière de transfert de droits à pension.

Désormais, les transferts de l'équivalent actuariel des droits à pension d'ancienneté des agents ayant exercé des fonctions dans une institution européenne et réintégrant le service d'une administration nationale sont possibles.

Dans ce cadre, la période effectuée par l'agent au sein d'une institution européenne pourra être intégralement ou partiellement reprise en durée de cotisations dans le régime des pensions de l'État.

A noter qu'en application de modalités de calcul spécifiques et inédites des droits à transférer[3] et dès lors que le nombre d'annuités à prendre en compte ne peut en aucun cas dépasser le nombre d'années durant lesquelles l'intéressé a été affilié aux régimes concernés, l'excédent pécuniaire éventuel résultant du plafonnement des annuités est remboursé à l'agent concerné.

CAISSES ÉTRANGÈRES

Pour l'année 2022, 1 002[2] demandes de relevés de carrière ont été traitées (615 dans le sens France vers UE et 387 dans le sens UE vers France) et 20 dossiers de transfert de droits à pension instruits.

(1) cf. décret n° 2022-1209 du 31 août 2022 modifiant les dispositions communes relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État et décret n° 2022-1210 du 31 août 2022 modifiant le décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'État et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'État et de ses établissements publics.

(2) 782 demande en 2021

(3) cf. les dispositions générales d'exécution (DGE) du 4 juillet 2011, relatives aux articles 11 et 12 de l'annexe VIII du statut relatifs au transfert de droits à pension.

DÉCISIONS DU CONSEIL D'ÉTAT

PRISE EN COMPTE DES PÉRIODES DE DÉTACHEMENT ACCOMPLIES DANS DES EMPLOIS CLASSÉS DANS LA CATÉGORIE ACTIVE

Par décision du 11 octobre 2021, n° 443879 (aux tables sur ces points) confirmée par la décision n° 445290 du 23 février 2022, le Conseil d'État a jugé que l'article L. 24 du code des pensions civiles et militaires de retraite (CPCMR) a pour objet, en accordant une possibilité de liquidation anticipée de la pension en cas d'accomplissement de services dans des emplois classés dans la catégorie active, de tenir compte du risque particulier ou des fatigues exceptionnelles que présentent certains emplois.

Par suite, les services accomplis par un fonctionnaire en détachement dans un emploi classé dans la catégorie active qui exerce effectivement des fonctions correspondant à cet emploi doivent être pris en compte au titre de cet article, quelles que soient les fonctions qu'il exerçait ou qu'il avait vocation à exercer dans son corps d'origine. (fongibilité des services actifs)

LIMITE D'ÂGE APPLICABLE POUR LE CALCUL DE LA DÉCOTE

Par décision du Conseil d'État du 22 juillet 2022, n° 453065 (mentionnée aux tables du recueil Lebon), le Conseil d'État précise que, pour le calcul de la décote (I du L. 14 du CPCMR), si aucune limite d'âge n'est déterminée par le statut particulier du corps auquel appartient le pensionné, la limite d'âge applicable est celle que ne peuvent pas dépasser les agents affectés sur les emplois classés dans la même catégorie (active ou sédentaire) que celui qu'il occupait lorsqu'il est admis à la retraite.

Le Conseil d'État

Le Conseil d'État est une institution publique française créée en 1799 par Napoléon Bonaparte. Il siège au Palais-Royal à Paris depuis 1875.

Dans les institutions de la Cinquième République, son premier rôle est celui de conseiller le gouvernement.

À cette fin, le Conseil d'État doit être consulté par le gouvernement pour un certain nombre d'actes, notamment les projets de loi. Son second rôle est celui de la plus haute des juridictions de l'ordre administratif.

Le Conseil d'État est néanmoins soumis aux décisions du Tribunal des conflits qui tranche les conflits de compétence entre les ordres de juridiction.

CONTENTIEUX

EN MATIÈRE DE DÉFENSE

Le SRE a été destinataire de 336 affaires nouvelles en 2022 (en baisse de 6 % par rapport à 2021). Parmi ces requêtes :

- 28 % concernent l'invalidité civile ou militaire,
- 11 % les bonifications,
- 9 % les réversions,
- 9 % l'indice de liquidation,
- 7 % la décote ou la surcote,
- 6 % les situations de recul de limite d'âge, de maintien / prolongation d'activité,
- 5,4 % les situations de cumul emploi retraite.

Le SRE a formé 5 pourvois en cassation, a été saisi de 4 questions prioritaires de constitutionnalité et a défendu 4 référés. 791 affaires étaient en cours d'instruction au 31 décembre 2022 (en hausse de 8 % par rapport à 2021).

LES DÉCISIONS DE JUSTICE

283 décisions de justice ont été rendues en 2022 (en baisse de 14,5 % par rapport à 2021) dont seulement 39 ont été défavorables au service (35 jugements de tribunaux administratifs, 4 décisions du Conseil d'État).

Répartition thématique des décisions défavorables :

- 28 % concernaient l'invalidité,
- 23 % les bonifications,
- 13 % les prolongations d'activité ou recul,
- 7,7 % les réversions.

Le taux de décisions favorables en hausse s'élève à 86,22 % pour l'année 2022 (81,57 % pour l'année 2021).

ENSAP

UN NOUVEAU TEXTE DE NIVEAU SUPÉRIEUR POUR FONDER L'ENSAP

La plateforme de l'ENSAP, « Espace numérique sécurisé des agents publics », a été créée par un arrêté du 23 décembre 2016. Cette plateforme, qui offre des services personnalisés relatifs à la paye et aux pensions de l'État aux agents publics de l'État tout au long de leur période d'activité puis durant leur retraite, a vu son périmètre élargi, s'agissant de la mise à disposition des bulletins de paye, par le décret n° 2021-1752 du 21 décembre 2021 modifiant le décret n° 2016-1073 du 3 août 2016 relatif à la mise à disposition et à la conservation sur support électronique des bulletins de paie et de solde des agents civils de l'État, des magistrats et des militaires.

En effet, désormais, la mise à disposition des bulletins de paye est un service ouvert aux personnels des fonctions publiques territoriale et hospitalière, aux personnels des GIP de l'État et du Conseil constitutionnel.

Par ailleurs, pour l'organisation des élections professionnelles dans la fonction publique, qui se sont déroulées du 1er au 8 décembre 2022, l'ENSAP est apparue comme constituant l'un des canaux recommandés par la CNIL pour la transmission de l'identifiant généré par le prestataire de vote permettant d'accéder à la plate forme de vote électronique.

Dans ce contexte, il convenait de rehausser le niveau de la norme fixant les caractéristiques essentielles du traitement ENSAP (au sens du RGPD), ses finalités et ses conditions de fonctionnement et d'utilisation.

C'est ainsi qu'a été élaboré puis publié au dernier trimestre 2022 **le décret n° 2022-1446 du 21 novembre 2022 fixant les modalités d'utilisation du traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé Espace numérique sécurisé des agents publics (ENSAP)**, qui s'est substitué à l'arrêté du 23 décembre 2016.

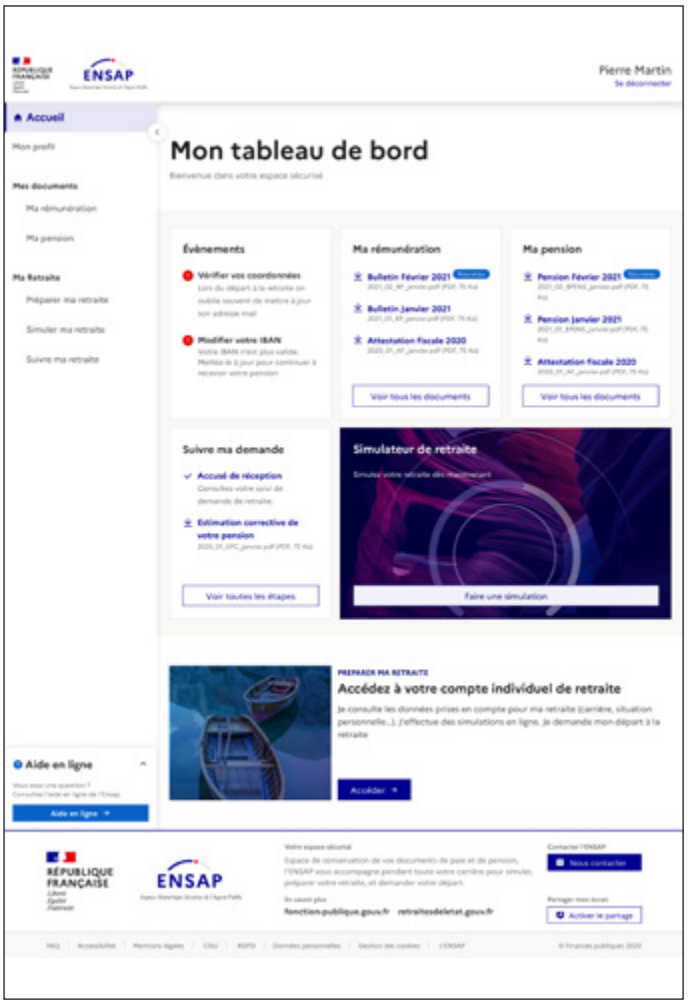

C'est quoi l'ENSAP ?

L'Espace Numérique Sécurisé des Agents Publics (ensap.gouv.fr) est un espace privé et sécurisé, ouvert sur internet, qui offre des services personnalisés relatifs à la rémunération et à la retraite des fonctionnaires de l'État, des magistrats et des militaires.

Géré par le bureau des processus de gestion du Service des retraites de l'État (SRE) l'Ensap vous permet de consulter les documents suivants :

- Bulletins de paye ou de solde
- Bulletins de pension
- Attestations fiscales et décomptes de rappel éventuels
- Compte individuel de retraite.

L'Ensap permet également de demander la correction de son compte individuel de retraite, d'obtenir une simulation de retraite et de demander son départ à la retraite.

CONTRÔLE INTERNE ET AUDIT

Alain DELHOUME
Chef de la mission risques et audit (MRA)

« La mission, c'est du contrôle interne, de l'audit, de la formation, une veille de la protection des données (RGPD) et le pilotage opérationnel de la conduite du changement du métier paiement dans le cadre des opérations liées aux travaux de mutualisation avec la Caisse des dépôts. »

Recrutement de la déléguée à la protection des données

L'application des règles du règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne (UE) au sein du SRE a été confiée à une référente placée auprès de la MRA à compter du 1er septembre 2022.

Les actions entreprises sur la protection des données ont été les suivantes :

- élaboration de procédures internes en matière de gestion des droits des personnes et des violations de données et mise en application de ces procédures : réponse aux usagers, aux associations et aux différents ministères ; rédaction des réponses aux sollicitations de la CNIL ; tenue des registres (suivi des demandes des usagers / violation de données) ;
- mentions RGPD mises en ligne sur le site internet des retraites de l'État dans l'onglet « Nous connaître » pour informer les personnes concernées du traitement de leurs données personnelles par le SRE et de leurs droits attachés à ces données ;
- conseil, sensibilisation au RGPD : formation des agents du SRE, réponses aux sollicitations des bureaux, appui sur les différents conventionnements du SRE (faisabilité et clauses RGPD) ;
- pilotage de la documentation de conformité au RGPD (tenue du registre des traitements du SRE et coordination de la rédaction des DC-POD afférents à ces traitements).

Ces aspects RGPD sont intégrés au dispositif de certification ISO 9001/2015 du parcours usager retraite.

Mise à jour des mentions d'information RGPD sur le site retraitesdeletat.gouv.fr

Dans un souci de transparence et d'amélioration continue, les mentions d'information du site des retraites de l'État ont récemment été mises à jour pour être en conformité avec le règlement général sur la protection des données de l'Union européenne.

Pour en faciliter la lecture, deux nouvelles catégories ont été intégrées dans l'onglet « nous connaître » :

+ Traitement de vos données personnelles (pour décrire toutes les opérations portant sur des données personnelles mises en place par le SRE)

+ Vos droits concernant vos données personnelles (pour informer les personnes concernées des moyens dont ils disposent pour exercer leurs droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition).

LA MRA EN CHIFFRES

POUR LE SRE

Contrôle interne de la production

- **487** contrôles de corroboration
- **264** contrôles thématiques et pilotage des points de vigilance (13 mises à jour)

Contrôle interne des habilitations informatiques et des organigrammes fonctionnels nominatifs (ONF)

- **975** habilitations d'agents gestionnaires revus
- **1241** accès aux bases de données en production et des OFN de chaque bureau

Contrôle interne de déontologie

- **308** contrôles internes de déontologie d'accès aux applications informatiques

POUR LES EMPLOYEURS

Contrôle de l'organisation des employeurs en matière de retraite

- **183** opérations contrôlées à l'occasion des revues de contrôle interne

Contrôle interne de déontologie

- **13** contrôles d'accès aux applications informatiques

POUR LES CENTRES DE GESTION DES RETRAITES

Contrôle interne de la production

- Élaboration de la synthèse nationale des **5 thématiques** de contrôle annuel à posteriori

AUDIT INTERNE

- **1** audit sur les flux de demandes entrants au SRE et dans le réseau des CGR
- Suivi des **17** recommandations formulées lors des audits notifiés de 2021 à 2018, **76,5 %** des actions sont terminées ou en voie de l'être sur ces audits

FORMATION

- **18** agents du SRE formés au contrôle interne
- **29** agents du SRE formés au RGPD

RGPD

- **24** demandes d'usagers adressées à la référente à la protection des données à compter de sa prise de fonction au 1er septembre 2022

Cour des comptes

LE CONTRÔLE DE LA COUR DES COMPTES

Un contrôle par la Cour des comptes de la gestion du Service des retraites de l'État, pour les exercices 2015 et suivants, s'est déroulé de juin à octobre 2022.

La MRA a été l'interlocuteur privilégié de la Cour pendant toute cette période. Elle a coordonné les travaux des bureaux et veillé à la bonne compréhension par la Cour des comptes des informations qui lui ont été communiquées.

Tous les aspects structurants du service ont été analysés : sa conduite de la réforme de la gestion des retraites de l'État, ses moyens et budgets, ses activités, son dispositif de certification ISO 9001/2015 du parcours usager retraite, son projet de mutualisation des outils SRE/CDC, son dispositif de maîtrise des risques de la pension et son système d'information (gouvernance, environnement, sécurité, gestion de la production).

Les réponses apportées par le service l'ont été, dans un premier temps, au cours d'entretiens qui se sont déroulés les 23 et 24 juin puis 4 et 5 juillet 2022 à l'occasion de la venue sur site des rapporteurs et contre-rapporteurs de la Cour des comptes. Ces réponses orales ont été complétées, dans un second temps, par la transmission de tous les documents justificatifs nécessaires à l'exercice du contrôle. Toutes précisions ou pièces manquantes ont été fournies à la Cour sur les mois de septembre à octobre 2022.

En attendant le rapport définitif, les premières conclusions montrent une gestion d'ensemble satisfaisante du service et une transformation de celui-ci en prestataire de service auprès des agents fonctionnaires et des employeurs.

La Cour des comptes

La Cour des comptes est une juridiction financière de l'ordre administratif en France, chargée principalement de contrôler la régularité des comptes publics, de l'État, des établissements publics nationaux, des entreprises publiques, de la sécurité sociale, ainsi que des organismes privés bénéficiant d'une aide de l'État ou faisant appel à la générosité du public. Elle informe le Parlement, le Gouvernement et l'opinion publique sur la régularité des comptes.

Les rapports de la Cour des comptes n'ont pas de caractère contraignant. L'une des évolutions récentes est le suivi des actions entreprises de façon glissante d'un rapport au suivant.

NANTES, GUÉRANDE ET LA ROCHELLE

Les 3 sites du Service des retraites de l'État

CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL

LA QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL VISE À CONCILIER LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC AVEC LE BIEN-ÊTRE DES AGENTS.

Marie-Dominique HERY-CHARLESTON et
Anne-Sophie DE FILPO
Assistantes de prévention pour le SRE

"La sécurité n'a pas de prix, mais elle a un coût."

Les assistantes de prévention sont chargées d'assister et de conseiller le chef de service et ses représentants, dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents.

Améliorer l'organisation et l'environnement du travail en adaptant les conditions de travail. Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre.

Elles veillent à la bonne tenue du registre de santé et de sécurité au travail.

TÉLÉTRAVAIL

ont été alloués aux agents

- **41** sacs à dos
- **46** casques audios
- **124** souris ou claviers
- **54** écrans distribués
- **7** fauteuils

VISITES MÉDICALES

- **362** visites (dont aucune visite COVID)
- **225** déclarations COVID

AMÉNAGEMENT

2 douches
sont à la disposition des agents pour leur permettre de faire du sport

PRÉVENTION

Mise en ligne de vidéos
courtes pour faire des étirements au bureau et du yoga des yeux

AMÉNAGEMENT

13 lampes lumière naturelle
ont été installées dans les bureaux

LES ACTIONS

Zoom sur le DuoDay au SRE

Cet évènement qui permet l'inclusion professionnelle des personnes handicapées est né en 2008 en Irlande.

Depuis de nombreux pays européens ont repris le concept. En France, il a vu le jour en 2016, dans le Lot-et-Garonne, à l'initiative de l'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) Agnelis, un établissement médico-social accueillant des travailleurs handicapés. « Cette journée permet la rencontre, de créer des vocations, mais aussi de faire naître des opportunités de collaborations futures, car l'emploi est un des vecteurs de l'inclusion ».

A l'occasion de la cinquième édition du DuoDay ce jeudi 17 novembre 2022, le SRE a accueilli Noémie, une personne en situation de handicap.

Olivier ROSPARS, adjoint au responsable du secteur accompagnement personnalisé des usagers au sein du Bureau Relation Mission Usagers a été en tandem avec Noémie toute cette journée. L'idée a été de partager sur le travail quotidien, avec peut-être une future collègue.

DROITS DES FEMMES

Dans la continuité de la journée internationale des droits des femmes et pour soutenir l'action de l'association "Règles Élémentaires", une collecte solidaire pour lutter contre la précarité menstruelle en France a été organisée par le secrétariat général des Ministères économiques et financiers et relayée par le Service des retraites de l'État.

Cette opération s'est déroulée du 15 mars 2022 au 8 avril 2022. La participation a été extraordinaire puisque nous avons réussi à récolter plus de 1 000 produits d'hygiène féminine.

COMMUNICATION SUR L'INTRANET LOCAL

La journée internationale des droits des femmes

La lutte contre l'homophobie (diffusion du livret et installation d'affiches sur les panneaux dans le bâtiment)

Les violences sexuelles et sexistes au travail (VSST) avec la diffusion du quizz élaboré par le secrétariat général + kit contre les violences sexistes du centre Hubertine Auclert

Une référente VSST a été nommée en décembre 2022, et un groupe de travail VSST dans le cadre du CHSCT 44 s'est tenu au second semestre afin d'uniformiser le niveau d'information à destination de toutes les populations, d'accentuer la formation sur le sujet et de créer un COPIL afin de formaliser un protocole de prise en charge des situations.

CANICULE 2022

Lors des différentes vagues de canicule, dans un esprit d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, les hommes ont été autorisés à porter des vêtements légers tels qu'un bermuda, en respectant bien évidemment une tenue correcte sur le lieu de travail.

LES FORMATIONS

FORMATIONS MENÉES AU TITRE DES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL ET DE LA PRÉVENTION DES RISQUES

Risque incendie (2 sessions)
Manipulation des extincteurs

Santé au bureau (4 sessions)
Gestes et postures au bureau et en télétravail

Risque électrique (1 session)

Risque accident de trajet (2 sessions)
Conduite du vélo en ville

Risque visuel (4 sessions)
Formation avec une orthoptiste
(101 stagiaires)

Risque Psycho Social/ Management (3 sessions)
Manager une équipe en mode hybride

SÉMINAIRE DES MANAGERS (70 STAGIAIRES)

Ce séminaire a été organisé après la crise sanitaire pour créer du lien, et animé par l'ARACT: avec un atelier Tzatziki pour faire goûter et ressentir l'influence de différents modes d'organisation sur la qualité de vie au travail, la performance et la capacité à innover des salariés, et un atelier "Les essentiels de la qualité de vie au travail (QVT)" dans le but de construire un plan d'action QVT en s'appuyant sur l'existant et en cherchant les actions complémentaires à développer, ajuster et déployer.

FORUM BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Proposé à tous les agents, ce forum financé par le CHS44, avec un aspect management innovant et un aspect prendre soin de soi a été plébiscité avec 100% d'agents satisfaits ou très satisfaits, et 98% d'agents qui reparticiperaient à ce genre d'évènements.

LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le DUERP du SRE a été examiné par le Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHS/CT) de Loire-Atlantique lors de la séance plénière du 20 octobre 2022, et du CHS de Charente -Maritime le même jour. Il est mis en œuvre après avis du (CHS/CT) compétent puis , présenté ensuite en Comité technique local (CTL) du SRE, le 17 novembre 2022.

La campagne DUERP 2021/2022 a identifié 225 situations d'exposition à des risques.

Les RPS représentent 45 % du total des situations d'exposition (101 sur 225) contre 49% lors du DUERP 2019-2021 (98 sur 205) et 55% pour le DUERP 2018-2019.

On constate donc que les RPS diminuent légèrement par rapport à la totalité du nombre de situations exposées.

Par ricochet, les risques liés au bâtiment (hygiène des lieux, chutes sur site et environnement) ont augmenté (de 26 à 30%). Ceci s'explique notamment par le fait que lors de la campagne 2019-2021, le bâtiment avait été largement moins occupé compte tenu du confinement imposé par la crise sanitaire.

En fonction de la cotation du risque, des difficultés remontées et du nombre d'agents concernés, le GT a identifié 20 mesures de prévention, qui constituent les lignes conductrices du PAP 2021-2022 du SRE. Ces 20 risques identifiés sont regroupés en 5 axes : 14 apparentés aux risques psychosociaux , 4 liés au bâtiment Doumergue, 1 aux écrans et 1 aux postures de travail.

70 000
Militaires et fonctionnaires de l'État partent à la retraite chaque année

LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE)
SE DÉFINIT COMME LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE DES ENTREPRISES
AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, AUSSI BIEN DANS LEURS ACTIVITÉS
QUE DANS LEURS INTERACTIONS AVEC LEURS PARTIES PRENANTES.
ELLE CONCERNE TROIS DOMAINES : ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET SOCIÉTAL.

SOCIÉTALE

RÉSEAU FEMMES DE LA DGFiP

En 2022, la DGFiP franchit une étape supplémentaire dans son engagement pour l'égalité entre les femmes et les hommes en créant le réseau « Femmes de la DGFiP ».

Il propose aux femmes, mais aussi aux hommes de tout grade, tout au long de l'année des événements au niveau inter régional et national (ateliers thématiques, conférences, informations, mentorat, etc.).

Réunis autour d'une communauté numérique nationale, les membres du réseau participent ainsi au développement d'une culture de la mixité en échangeant concrètement sur l'égalité femmes-hommes, les phénomènes d'auto-censure, la mobilité professionnelle, l'équilibre vie professionnelle-vie privée, etc...

Le réseau a été lancé officiellement le 8 mars 2022 par le Directeur général, Jérôme FOURNEL, à l'occasion d'une table ronde qui a réuni plusieurs intervenants sur le thème : "le réseau femmes de DGFIP : un engagement de femmes et d'hommes pour échanger et porter des actions concrètes sur la mixité".

Présent dans chaque inter région, ce réseau a été conçu comme un espace de partage destiné à porter les enjeux d'égalité professionnelle et la place des femmes dans le monde professionnel.

ENVIRONNEMENTALE

POUR LE BÂTIMENT "DOUMERGUE" DE NANTES QUI ACCUEILLE LE SRE,
C'EST LE SERVICE DE L'IMMOBILIER ET DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL (SIEP) DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DES MINISTÈRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS QUI EST À LA MANŒUVRE !

Le 29 novembre 2022, le SIEP a réuni les correspondants cadre de vie des directions et services de Bercy pour l'administration centrale.

Au programme des échanges : la sobriété énergétique et les mesures d'économies d'énergie dans les bâtiments, le plan mobilités douces, les orientations pluriannuelles en matière d'immobilier, de gestion de locaux et cadre de vie à partir de 2023.

En complément des visites leur ont été proposées : le poste central de pilotage de l'ensemble des installations techniques des bâtiments d'administration centrale et des locaux techniques de Bercy.

D'autres actions sont déployées au niveau du ministère par la Mission ministérielle de la stratégie immobilière (MMSI) nouvellement créée au sein de SIEP : elle a notamment organisé un atelier « sobriété énergétique » le 23 novembre avec le réseau des correspondants immobiliers des directions et des représentants des opérateurs.

A l'ordre du jour : les modalités de suivi et les outils de pilotage qui permettront d'effectuer un reporting régulier sur la mise en œuvre des mesures, les difficultés ou les freins rencontrés pour certains bâtiments, ainsi que le partage des bonnes pratiques et des propositions pour faciliter la mise en œuvre du plan de sobriété dans l'ensemble du parc des bâtiments ministériels.

L'ADMINISTRATION CENTRALE

La vingtaine de bâtiments gérés par le SIEP, dont fait partie le bâtiment "Doumergue" de Nantes, siège du SRE, représentent plus 400 000 m² de surface et 16 000 postes de travail.

De nombreuses mesures ont déjà été appliquées sur ces bâtiments, les autres le seront très prochainement.

LES MESURES PRISES POUR LE BÂTIMENT "DOUMERGUE"

LE CHAUFFAGE

- Mise en marche du chauffage au plus tôt **le 24 octobre**, selon les conditions météorologiques.
- **La température de chauffe est de 19°C** sur tous le bâtiment en journée et en période d'inoccupation, de 16° C (lorsque inoccupation égale ou supérieure à 24h) ou de 8°C (inoccupation égale ou supérieure à 48h).
- Pas de possibilité d'utiliser des **radiateurs électriques individuels** portables dans les bureaux.

L'ÉCLAIRAGE

- **Limitation des éclairages intérieurs et extérieur**s avec des extinctions automatiques (exemple : 20h à Nantes-Doumergue).
- **Réduction des éclairages** extérieurs ou intérieurs dans les espaces de circulation et halls, dans le respect des conditions de sécurité.
- Déploiement progressif **d'éclairages par LEDS** et mise en place progressive de **détecteurs de présence** dans certains espaces.
- **A Nantes-Doumergue** et dans tous les bâtiments d'administration centrale, la mise en œuvre des mesures de réduction de l'éclairage est facilitée par l'existence d'un système de Gestion Technique Centralisée (GTC), qui pilote toutes les installations techniques.

LES MOBILITÉS DOUCES

- Limitation de la vitesse des **véhicules de services** pour les trajets professionnels : 110 km/h sur autoroutes et 100km/h sur voie rapide.
- **Parcs de stationnement** pour vélos et trottinettes dans le bâtiment (déjà plus de 80 emplacements).
- Service de **mise à disposition de vélos** pour les déplacements professionnels en journée des agents.

AUTRES MESURES

- Suppression de l'eau chaude dans les sanitaires qui en disposaient.
- Évolution vers des installations techniques moins énergivores.
- Études pour l'installation de panneaux photovoltaïques dans divers bâtiments.

Toutes ces mesures sont pilotées avec l'appui de deux "energy manager" et les responsables de site (qui sont également des correspondants sobriété).

L'ÉCO-PÂTURAGE

L'ÉCO-PÂTURAGE EST UNE MÉTHODE D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS AVEC DES ANIMAUX. PRATIQUE ANCESTRALE REMISE AU GOÛT DU JOUR, C'EST UNE SOLUTION SIMPLE ET ÉCOLOGIQUE QUI AMÉLIORE LE CADRE DE VIE.

LES MOUTONS

Depuis 2017 l'entretien des espaces verts du bâtiment Nantes-Doumergue, siège du SRE, est réalisé en éco-pâturage.

Sur le site, quatre moutons de race "Ouessant" assurent la tonte des pelouses. Les animaux, fournis et entretenus par des bergers professionnels, améliorent de façon durable le cadre de vie.

Chaque année les agents assistent aux naissances et participent à la tonte des animaux. La présence de ces moutons est fédératrice et apaisante. Des échanges spontanés se créent, les nuisances sonores des engins mécaniques sont supprimées, tout comme les accidents du travail.

LES ABEILLES

Dans le cadre de ses engagements pour la biodiversité, le Secrétariat général des Ministères économiques et financiers a souhaité installer en 2017 des ruches sur le site de Nantes-Doumergue.

L'installation et l'entretien des ruches a été confié à l'apiculteur « Les Ruches d'Antoine » qui s'engage à procéder à au moins une (et jusqu'à deux) récolte(s) de miel par an.

Cet environnement entretenu sans pesticides est évidemment aussi une bonne chose pour les abeilles du site. Les quatre ruches ont donné 25 kilos de miel en 2022.

COMMUNICATION
COMMUNICATION
COMMUNICATION

LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE, DÉSIGNE L'ENSEMBLE DES MESSAGES ADRESSÉS POUR PARLER DE NOTRE ADMINISTRATION.

SON OBJECTIF EST DE PROMOUVOIR L'IMAGE DU SERVICE DANS SA GLOBALITÉ.

<----------

LES RENCONTRES DE PRINTEMPS DU 7 AU 9 JUIN 2022

Comme chaque année, la direction réunit les agents du SRE pour une séance plénière au cours de laquelle le bilan de l'année passée et les perspectives et enjeux à venir sont exposés. Les agents ont pu poser leurs questions via un fil numérique.

Organisées à l'école d'architecture de Nantes le jeudi 9 juin 2022, les points principaux évoqués lors des sessions du matin et de l'après-midi étaient au nombre de quatre :

- avancement des travaux MutSi,
- réorganisation des CGR,
- RH sur le télétravail,
- présentation des évolutions à la DGFiP par Stéphane HALBIQUE, délégué du Directeur général pour la région du centre ouest de la DGFiP.

Au cours de ces rencontres de printemps, les agents ont pu participer sur inscription à un certain nombre d'ateliers thématiques.

KIT DE COMMUNICATION

Un nouveau kit de communication a été réalisé à destination des partenaires, visiteurs ou nouveaux collègues du SRE.

Il est utilisé également par les managers recruteurs.

Ce kit est composé de fiches facilement mises à jour et permettant une utilisation au gré des besoins, des cibles visées ou pour des événements de type forum, séminaire ou salon.

Ces fiches sont de deux types : celles qui présentent le SRE, son histoire, ses missions, son offre de services et celles qui présentent les métiers exercés.

Le kit est disponible en format dématérialisé ou sous une pochette cartonnée pour le format imprimé.

<--------

DES FOCUS QUI METTENT EN VALEUR LES ACTIVITÉS ET LE TRAVAIL DES ÉQUIPES

- ❒ Le service du courrier
- ❒ Le métier de recetteur
- ❒ La mission archivage
- ❒ La section Liaisons Inter-Régimes

<--------

DES NEWSLETTERS

- ❒ **INTERN'ACU**
  la lettre d'information interne pour l'ensemble des agents.
- ❒ **J'OSE**
  la lettre d'information à destination des employeurs.
- ❒ **MutSI iNFOS**
  pour fédérer les équipes participants aux travaux de mutualisation des systèmes d'information.

MISSION ARCHIVAGE

Édith GALDEMAR
Mission archivage du Secrétariat général

La définition des archives publiques, leur gestion, leur conservation, leur communication et leur éventuelle destruction sont strictement encadrées par le Code du patrimoine, livre II sur les archives, modifié par la loi sur les archives du 15 juillet 2008. L'accès aux documents et notamment ceux contenant des données personnelles est précisé par les lois relatives à la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) et à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Le ministère a une obligation légale de la bonne gestion de l'information, pendant la période où elle est utile à titre administratif, juridique ou opérationnel. Cette bonne gestion a pour objectif de garantir les droits de l'administration et des administrés, de participer à l'efficacité administrative, d'améliorer la qualité du patrimoine informationnel et de faciliter l'accès à l'information.

Les documents élaborés ou reçus par le ministère dans l'exercice de son activité ont le statut juridique d'archives publiques dès leur création, sans critère de date ou de support matériel (papier, électronique, audiovisuel).

Les archives publiques sont imprescriptibles. Les fonctionnaires sont responsables des documents qu'ils produisent et détiennent.

28
DOSSIERS DE CONTENTIEUX EN CONSEIL D'ÉTAT TRANSFÉRÉS AUX CENTRE DES ARCHIVES DE SAVIGNY-LE-TEMPLE

2,5 tonnes
D'ARCHIVES PAPIER DÉTRUITES

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2022 EN MATIÈRE D'ARCHIVAGE SE SONT ORGANISÉES AUTOUR DE 5 AXES

1 LE TABLEAUX DE GESTION DES ARCHIVES (TGA)

Le TGA est le document cadre des archives. En ce qui concerne le SRE, il est calqué sur l'organigramme fonctionnel du bureau concerné. Ce document contractuel est cosigné par le chef de bureau du SRE et la cheffe du Service des archives économiques et financières (SAEF) à Bercy. Il indique la durée de conservation minimale des archives.

En 2022, trois TGA ont été finalisés par : le bureau des retraites, le bureau des invalidités et le bureau de la mission relation usager. Le SRE compte au total sept TGA signés avec ceux du BFIS, de la Mission Risque et Audit, du Secrétariat général et du bureau des affaires juridiques.

2 LE VERSEMENT D'ARCHIVES

Une opération de versement d'archives historiques du bureau des affaires juridiques a été effectuée.

28 dossiers de contentieux en Conseil d'État avec publication au Bulletin officiel ont été versés au Service ministériel des Archives à Bercy et transférés au Centre des Archives à Savigny-le-Temple.

3 LA NUMÉRISATION DES DEMANDES DE RÉVERSION

La numérisation des demandes de réversion est faite par le courrier central du bureau "Mission relations usagers". Puis les demandes sont prises en charge par le bureau des retraites. La destruction anticipée des dossiers papier a été demandée par le bureau des retraites, pour les dossiers numérisés.

Cette opération est encadrée par le tableau de gestion des archives et par une convention de numérisation et de destruction anticipée, cosignés par le chef du bureau des retraites et la Cheffe du SAEF.

Elle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du télétravail au profit des collègues concernés, de la modernisation des procédures et de la rationalisation des espaces dévolus au stockage et à l'archivage des documents papier.

4 ÉLIMINATION DES ARCHIVES

2,5 tonnes d'archives papier ont été détruites en 2022.

Pour arriver à ce résultat, le bureaux des affaires juridiques, des invalidités et le Secrétariat général ont rempli des bordereaux d'élimination d'archives (8 au total).

Ceux-ci sont obligatoires pour la destruction d'archives publiques afin d'être en conformité avec la procédure réglementaire.

Le pré-requis : avoir un tableau de gestion des archives signé.

5 LE RÉAMÉNAGEMENT DES ESPACES DU SERVICE

Les registres "Pension militaire d'Invalidité" du bureau des invalidités archivés au SRE ont été transférés dans l'Yonne dans un service de la DGFiP, le Service de la Documentation Nationale du Cadastre (SDNC). Des réflexions sont en cours quant à l'utilisation de cet espace.

Par ailleurs, une salle de la section de gestion et de coordination des demande (SGCD) du bureau des retraites a été vidée des demandes de réversion papier. Les archives stockées actuellement sont en attente de destruction.

Une salle de réunion a été créée pour l'ensemble des bureaux du SRE avec une priorité d'utilisation pour le bureau des retraites. Espace de 40m2, pour 12 à 14 personnes.

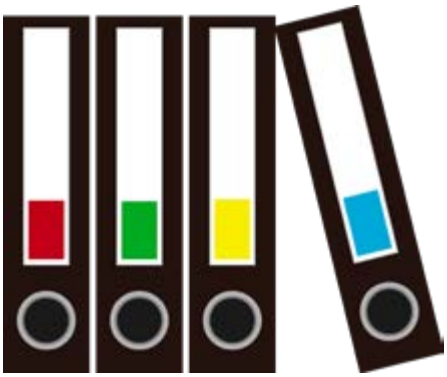

CHIFFRES CLÉS 2022

62,24 ans

Age moyen de départ
(tous motifs, hors militaires)

0,98
cotisant pour 1 retraité

Ratio démographique

Quotient des pensionnés civils et militaires par rapport à la population départementale

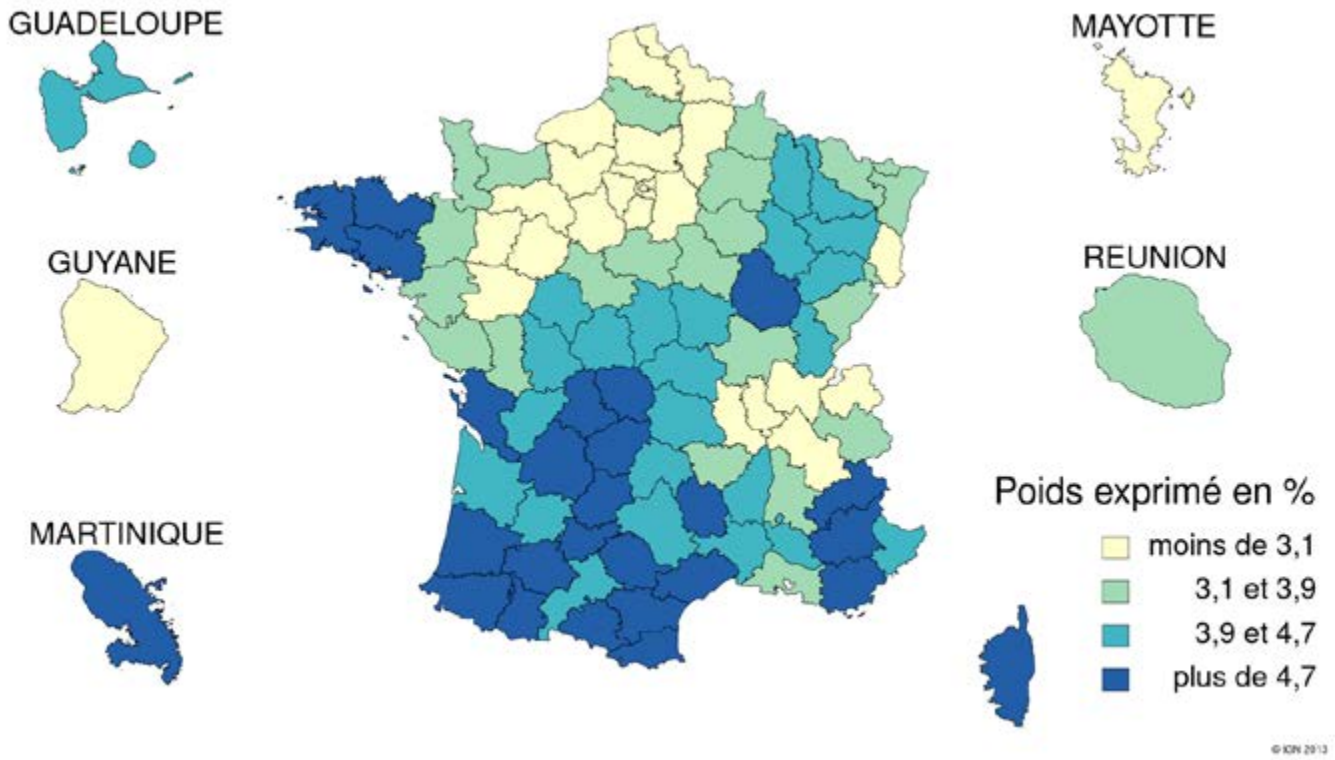

97,58 %

Taux des pensions exemptes d'anomalies
(avec incidence financière)

0,16 %

Taux d'incidence financière des anomalies

Montant des pensions payées en 2022

48 440 Millions d'€
au titre des pensions civiles.

10 270 Millions d'€
au titre des pensions militaires.

136 Millions d'€
au titre des allocations temporaires d'invalidité (ATI).

1 475 Millions d'€
au titre des pensions militaires d'invalidité, des victimes de guerre et d'actes de terrorisme.

Nombre de pensions en paiement au 01/01/2023

(1) Évolution par rapport à 2021

	1 645 519	324 343	399 803	146 338	161 865	55 808	730 403
	pensions civiles de retraite de droits directs	pensions civiles de retraite de droits dérivés	pensions militaires de retraite de droits directs	pensions militaires de retraite de droits dérivés	pensions militaires d'invalidité, des victimes de guerre et d'actes de terrorisme tous droits	allocations temporaires d'invalidité	retraites du combattant
(1)	+ 0,58%	- 0,27 %	+ 0,25 %	- 5,85 %	- 5,58 %	- 1,15 %	- 8,46 %

Nombre de pensions entrées en paiement en 2022

(1) Évolution par rapport à 2021

	56 721	21 110	13 504	6 724	1 744	1 130
	pensions civiles de retraite de droits directs	pensions civiles de retraite de droits dérivés	pensions militaires de retraite de droits directs	pensions militaires de retraite de droits dérivés	pensions militaires d'invalidité, des victimes de guerre et d'actes de terrorisme tous droits	allocations temporaires d'invalidité
(1)	- 0,77 %	- 0,33 %	+ 7,68 %	- 14,23 %	- 31 %	- 1,14 %

Répartition des pensions civiles et militaires nouvellement concédées en 2022 par administration d'origine

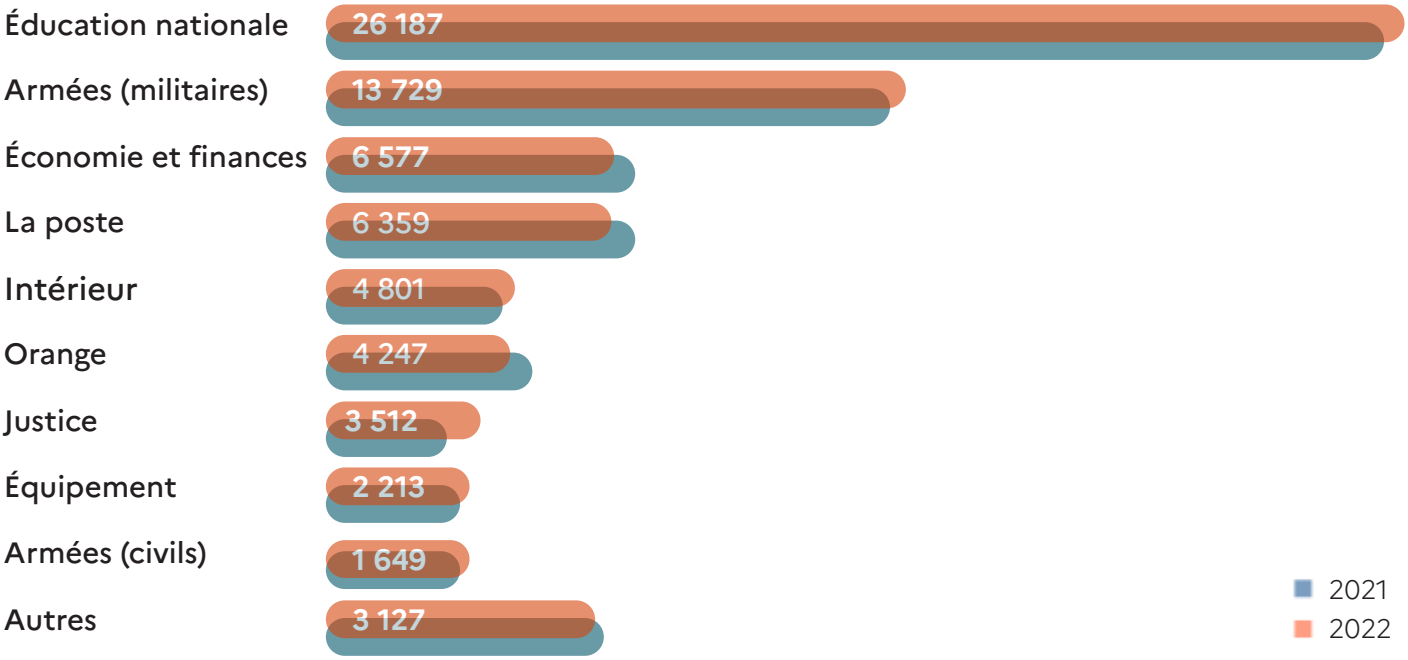

Age moyen de départ à la retraite (hors invalidité)

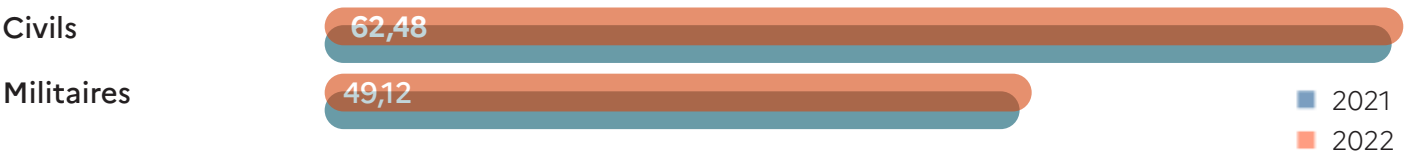

Vos notes

retrouvez-nous sur : retraitesdeletat.gouv.fr

Directeur de la publication : Guillaume TALON

Directeurs adjoints de la publication :
Marie MAGNIEN et François MAHÉAS

Rédactrice en chef : Sylvie RICHARD

Conception graphique :
Secrétariat général - Communication - Jean-Claude FRAIOLI

Direction générale des Finances publiques
Service des retraites de l'État
10 boulevard Gaston-Doumergue
44964 Nantes cedex 9

Dépôt légal : janvier 2008 - ISSN : 1769-1141